

Aux destinataires de l'appel à projets de la Programmation Emploi insertion 2010

Lyon, le 1^{er} octobre 2009

Nos réf. : ASC/VB – F. 1214 – S.470
Objet : Appel à projets Emploi Insertion 2010

Madame, Monsieur,

L'appel à projet emploi-insertion, qui s'inscrit dans le cadre de la Maison de l'Emploi et de la Formation permet de mobiliser des crédits du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE, des fonds de l'Etat (dans le cadre de l'ACSE), de la Région (politique de la Ville), du département, et de la Ville de Lyon.

Dans un contexte marqué par une dégradation nette de la situation économique et de l'emploi (+ 28 % de demandeurs d'emploi de catégorie A entre juin 2008 et juin 2009) et d'évolution institutionnelle forte (RSA, Pôle Emploi, évolution des CUCS, mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion des fonds européens), la Ville de Lyon poursuit sa politique d'emploi et d'insertion et le soutien aux acteurs de proximité.

Prenant appui sur les travaux de l'observatoire de la Maison de l'Emploi, nous avons fait le choix de structurer l'appel à projets autour de 5 axes :

- L'accueil – orientation / diagnostic », en complément de l'offre des 3 pôles de services de la Maison de l'Emploi (Gerland, Duchère, Mermoz) et du service public de l'emploi, sera développée à partir de structures existantes notamment sur les quartiers suivants : Pentès de la Croix Rousse (1^{er}), Perrache (2^{ème}), Guillotière, Moncey Voltaire (3^{ème}, 7^{ème}), Bellecombe-Baraban - Rouget de l'Isle (3^{ème} et 6^{ème}), Ménival, Sœurs Janin, Jeunet, St Jean (5^{ème}), Etats Unis (8^{ème}), Moulin à Vent (8^{ème}) et Vergoin- Saint Rambert (9^{ème}). Le cahier des charges de cet axe s'inscrit dans le plan d'actions de la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- La fonction de référent de parcours doit permettre l'accompagnement individuel de 2 600 participants en parcours PLIE. Le cahier des charges de référent sera commun à celui du département pour les participants PLIE également bénéficiaires du RSA.
- La mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourt à la professionnalisation par l'acquisition de savoir faire et de compétences professionnelles. Les structures opératrices de ces actions mettront en place l'encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion, la réalisation d'action de formation ainsi que la mise en place d'actions d'accompagnement en relation avec les partenaires assurant le suivi du parcours.

- o La Formation et accès à l'emploi (hors contrat de travail), en lien étroit avec le service aux entreprises de la Maison de l'Emploi retiendra des actions qui intégreront immersion dans le monde professionnel, acquisition des premières compétences de base ou pré-requis de base (bureautique, permis B, connaissances de l'entreprise, découvertes des métiers) ou acquisition de connaissances complémentaires en lien avec une prise de poste. Des opérations devront s'orienter vers des secteurs présentant des potentiels d'emploi importants : environnement (recyclage et production, maintenance et installation de biens et services liés au développement durable), services aux entreprises (sécurité et entretien), services à la personne... Ces opérations devront permettre l'accès à la formation de droit commun qualifiante et en conséquence pouvoir s'articuler avec l'offre de formation régionale.
- o les actions complémentaires ou innovantes concourent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi non traitées par les référents de parcours.

De manière transversale, nous encourageons les opérateurs à développer :

- la participation des bénéficiaires à l'élaboration de leur parcours et à l'évaluation des actions conduites, ainsi que leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation.
- des actions utilisant le levier culturel pour mobiliser les personnes dans leur parcours.

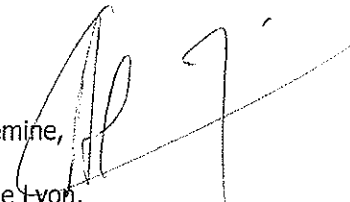
Une attention particulière sera portée à la qualité des réponses envers les publics « cibles » (femmes, seniors, jeunes).

Enfin, nous rappelons notre souhait que 35% des nouveaux entrants dans le PLIE soient domiciliés dans les quartiers prioritaires. Nous vous invitons à consulter les notes de cadrage des priorités territoriales 2010 pour chacun des quartiers, disponibles sur le site www.polville.lyon.fr.

Parallèlement, la Ville de Lyon et la Maison de l'emploi travailleront avec les structures à la mise en place, comme convenu, d'un label « égalité », valorisant ainsi le travail de qualité engagé de lutte contre les discriminations. De même, l'équipe d'animation du PLIE proposera à l'ensemble des structures conventionnées, un accompagnement formatif concernant l'entrée des participants dans le dispositif et les modalités de leur suivi.

Les chefs de projet emploi-insertion ainsi que les responsables de pôles de services de la Maison de l'Emploi et de la Formation (associés aux équipes territoriales de la politique de la ville s'agissant des actions territorialisées conduites dans les quartiers prioritaires du CUCS) sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures



Anne Sophie Condemine,

Adjointe au Maire de Lyon,
Présidente du PLIE de Lyon,
Présidente de la Maison de l'emploi et de la
formation